



**ARRETE REGLEMENTANT  
LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION**

**N° 128/2018**

Pôle Technique

Affaire suivie par Isabelle WALSTER-DENIG

Nous, Maire de la ville de PETITE-ROSSELLE ;  
VU les articles L 2212-1 et L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6 du Code Général des collectivités territoriales ;  
VU les articles L 121-2 R 417-2 Code de la Route ;

**ARRETONS**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le stationnement unilatéral alterné des véhicules dans toutes les rues de la commune est fixé comme suit :

- du 1<sup>er</sup> au 15 de chaque mois, le stationnement est autorisé du côté des numéros impairs des immeubles bordant la rue ;
- du 16 au dernier jour du mois, le stationnement est autorisé du côté des numéros pairs des immeubles bordant la rue ;
- le changement de côté s'opère le dernier jour de chacune de ces deux périodes entre 20h30 et 21h.

**Article 2** : La réglementation édictée à l'article précédant n'est pas applicable aux rues :

- Général de Gaulle
- Huber (tronçon compris entre la rue de la Colline et la rue Poincaré)
- De l'Eglise (du n° 21 au n° 51)
- Maréchal Foch (du n° 36 au n° 40)
- Victor Hugo (stationnement autorisé côté impair)
- Rue Principale
- Rue Roger Cadel, depuis le carrefour Rue de la Paix jusqu'au carrefour Rue de la Crête et devant les immeubles SNI du 15 au 23

**Article 3** : Ces dispositions seront signalées à l'attention des usagers par l'implantation de panneaux de signalisation réglementaires de type B6a2 et B6a3, positionnés à chaque entrée de l'agglomération.

**Article 4** : Les arrêtés n° 24/93 du 14 septembre 1993 et n° 60/06 du 17 novembre 2006 sont abrogés.

**Article 5** : Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6** : Le Commissaire Principal, Chef du District de Police de Forbach ainsi que tous les Agents de la Force Publique, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Petite-Rosselle, le 16 août 2018

Le Maire :

Gérard MITTELBERGER



**Copie à :**

D.G.S., Police, CI Petite-Rosselle,  
Site internet, CIS de Forbach,  
Services Techniques, Régie des Transports,  
Police Municipale.